

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subvention auprès
d'Île-de-France Nature
pour le parc du Cœur des
Sources**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240626-24-C-07c-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

N° DE DOSSIER : 24 C 07c

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE
POUR LE PARC DU CŒUR DES SOURCES

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le programme de l'opération Cœur des Sources, projet d'envergure qui permettra de créer un « nouveau lieu urbain » dans la partie sud de la ville, comprend la construction ou la reconstruction de plusieurs équipements : le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental, le gymnase des coteaux du Bel Air, une Agora, et le nouveau groupe scolaire Saint Léger.

L'opération intègre également un important aménagement urbain et paysager qui permettra en accompagnement de chacun des équipements de traiter l'ensemble des espaces non-construits du quartier.

Le Parc paysager des Sources, avec son agora et ses équipements, est un nouvel espace vert qui va structurer les grandes composantes urbaines et végétales du site, en participant pleinement à l'activation urbaine, sociale et culturelle de l'ensemble du quartier et du secteur sud de la ville.

Dans le cadre du Plan vert de l'Île-de-France, la Région soutient la création de nouveaux espaces verts et de nature et l'amélioration d'espaces verts et de nature existants, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

Afin de poursuivre et de renforcer le développement du Plan vert, la Région a confié à Île-de-France Nature l'instruction technique et la gestion globale du Plan vert.

Île-de-France Nature apporte un soutien aux maîtres d'ouvrage porteurs de projets concourant à la mise en œuvre du Plan vert de l'Île-de-France.

Les projets éligibles de création d'espaces verts et de nature concernent la végétalisation et la renaturation d'espaces accessibles au public, préalablement fermés et/ou inaccessibles, favorables à la biodiversité et au bien-être des populations.

L'aide est fixée à 40% des dépenses en investissement éligibles (études et travaux d'aménagement) avec une subvention maximum de 500 000 €.

La Ville souhaite solliciter un cofinancement d'Île-de-France Nature pour le volet paysager de l'opération Cœur des Sources et s'engage à ce que cet espace vert soit ouvert gratuitement au public et librement accessible à tous, pour une durée d'au moins 20 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le volet paysager de l'opération Cœur des Sources auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France – Création et ouverture au public d'espaces verts et de nature » et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le volet paysager de l'opération Cœur des Sources auprès d'Île-de-France Nature dans le cadre du « Plan vert de l'Île-de-France – Création et ouverture au public d'espaces verts et de nature » et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.